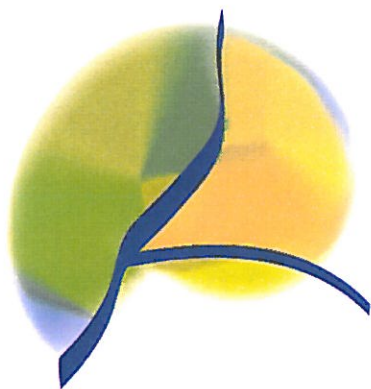


Elaboration
du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
du Bassin de Vie d'Avignon



*Syndicat Mixte
pour le SCoT
du Bassin de Vie
d'Avignon*

RAPPORT D'ACTIVITE
JANVIER - DECEMBRE 2011

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
Vaucluse Village - Bât Le Consulat - 164 Av. de St Tronquet
84130 LE PONTET

Tel: 04 32 76 73 00 / Fax: 04 32 76 22 15

contact@avignon-bassindevie.fr

SOMMAIRE

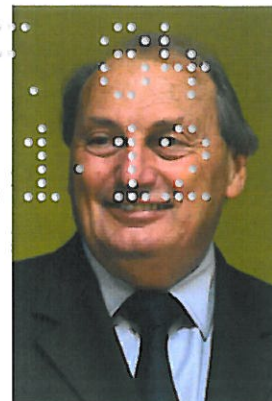
1.	LE MOT DU PRESIDENT	2
2.	HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DEMARCHE	5
3.	LE TRAVAIL REALISE AU COURS DE L'ANNEE 2011	16
4.	ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITE 2011	18

LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2011 a été déterminante dans la procédure d'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

En effet, il a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 16 Décembre 2011 à l'unanimité.

C'est la résultante d'un travail de longue haleine.
En effet, c'est le 19 Avril 2004 que le Syndicat s'est engagé dans son élaboration.
Il aura donc fallu près de 8 années pour parvenir à son élaboration.



Il n'est pas inutile de rappeler les grandes lignes du projet d'ici 2020, à savoir :

- Accueillir 31 000 nouveaux habitants avec une croissance démographique fixée globalement à l'échelle du SCoT à 1,1 % par an ce qui correspond à une poursuite de tendance connue pour le territoire entre 1999 et 2006 ;
- Accueillir 17 000 emplois. Ce chiffre n'a pas été fixé par hasard. Il correspond au maintien d'ici 2020 du ratio « emplois/population active » actuel ;
- Les grands équilibres territoriaux définis : des objectifs communs mais une volonté de composer avec les spécificités et l'identité de chacun ;
- Les grands principes de développement durable tels qu'une gestion plus économe du foncier, un mode d'urbanisation permettant un rééquilibrage des modes de déplacement en favorisant davantage l'usage des transports collectifs, la recherche d'une mixité sociale, la protection et la mise en valeur des paysages, la protection du foncier agricole, la sauvegarde de la biodiversité, la gestion équilibrée de la ressource en eau, la sécurité des biens et des personnes par la prévention des risques naturels et technologiques, la réduction de la facture énergétique et la qualité de l'air.

Chaque phase de l'élaboration a fait l'objet d'une concertation permettant de partager largement le projet de SCoT.

C'est ainsi :

- qu'un site Internet a été créé en 2005,
- qu'une plaquette de présentation du Syndicat et de la procédure du SCoT et de son contenu a été élaborée et largement diffusée,
- depuis 2005, 23 lettres d'information du SCoT sur des thématiques particulières ont été écrites et diffusées chacune à 1 000 exemplaires,
- deux expositions publiques ont été organisées en 2008 puis en 2010 consacrées respectivement au diagnostic, à l'état initial de l'environnement et aux enjeux du territoire, puis au PADD (le Programme d'Aménagement et de Développement Durable qui traduit les orientations politiques) et au DOG (le Document d'Orientations Générales qui traduit les principes d'aménagement à mettre en œuvre dans les communes sous la forme de prescriptions opposables notamment dans les documents d'urbanisme locaux),
- deux séries de réunions publiques ont été organisées en Septembre/Octobre 2008 et Novembre/Décembre 2010 pour présenter et débattre respectivement du Diagnostic, de l'état initial de l'environnement et des enjeux du territoire puis des objectifs et des orientations politiques retenus,
- enfin, depuis le lancement de la procédure, un registre, cahier de la concertation, a été mis à la disposition du public dans chaque commune, dans chaque intercommunalité et au siège du Syndicat

L'approbation du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon a été précédée d'une enquête publique qui s'est déroulée du 9 Mai au 28 Juin 2011 inclus.

57 réponses ont été transmises au Syndicat :

- 25 avis favorables,
- 22 avis favorables assortis de recommandations ou de réserves,
- 4 avis défavorables,
- 6 avis techniques.

La commission d'enquête a émis un avis favorable assorti d'une réserve et de cinq recommandations.

Un bureau et un comité syndical ont eu lieu en Octobre 2011 au cours desquels, suite à la présentation des différentes remarques, les élus ont validé les thèmes à amender ou non avant approbation.

De fin Octobre à début Novembre 2011, des rencontres avec les communes concernées par des amendements ont été organisées.

Un bureau et un comité syndical se sont tenus en Novembre 2011 au cours desquels les élus ont validé les amendements apportés au PADD, au DOG et au Plan DOG.

Suite à ces instances politiques, les élus du Syndicat ont tenu à organiser une réunion des Personnes Publiques Associées qui a eu lieu le 12 Décembre 2011, au cours de laquelle ils ont expliqué leurs choix pour les amendements apportés au document.

Suite à cette approbation du SCoT le Syndicat doit assurer diverses missions concernant son suivi et sa mise en œuvre.

En effet, le Syndicat doit tout d'abord accompagner les communes et les EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.

Il doit également s'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT. Pour cela, il doit suivre l'élaboration de ces documents, participer aux réunions des Personnes Publiques Associées et transmettre son avis à la collectivité concernée.

Suite à la réserve de la commission d'enquête, le Syndicat s'est engagé à mettre en place un observatoire de suivi du SCoT. Je sais que les PPA attendent beaucoup de cette mission d'observation.

D'autre part le SCoT devra être révisé pour intégrer les nouvelles obligations liées au Grenelle de l'environnement. Le Syndicat devra piloter cette révision et s'assurer que le nouveau document respecte le cadre légal. Il devra notamment contenir un Document d'Aménagement Commercial et la justification de la consommation de l'espace, l'articulation urbanisme/transports, l'énergie Le Syndicat devra mobiliser les instances consultatives et définir une nouvelle méthode de concertation qu'il mettra en œuvre.

Il sera également amené à participer à la démarche InterSCoT.

Le Syndicat s'est prononcé favorablement pour proposer à l'Agence d'Urbanisme le renouvellement de son partenariat pour les années 2012, 2013 et 2014.

L'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise, qui a changé d'appellation désireuse d'élargir le champ de ses interventions, se dénomme désormais Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV).

En effet, comme je l'ai souligné précédemment, l'approbation du SCoT n'est pas une fin en soi.

L'Agence d'Urbanisme a accompagné le Syndicat jusqu'à l'approbation du SCoT. Elle a pu démontrer ses compétences pour le pilotage et la production de projets de territoire. Sa connaissance des acteurs et des problématiques locales a été une valeur ajoutée dans la conduite du projet.

De plus, en 2011, les partenaires de l'Agence ont souhaité réaffirmer ses trois missions fondamentales à travers une charte d'engagement :

- La mission d'observation,
- La mission stratégie du territoire,
- La mission d'intermédiation.

A ce titre, l'Agence d'Urbanisme est légitime et constitue l'outil privilégié du Syndicat pour poursuivre la mission SCoT aux côtés des élus du Syndicat.

Malheureusement, l'année 2011 aura été marquée par le décès de notre Ami et Collègue Jacky BUIS, Maire de Jonquerettes, membre titulaire du comité syndical.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré afin que nous parvenions à approuver le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie d'Avignon, première étape pour la construction d'un projet de territoire commun pour les 26 communes qui ont souhaité s'engager dans cette démarche.

Alain CORTADE
Président



1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DEMARCHE

✚ LES ETAPES CLEFS DANS LA MISE EN PLACE DU SMBVA

➤ 2001/2003 L'émergence de la structure

Suite à de nombreuses réflexions menées depuis l'automne 2001, les collectivités fondatrices du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon ont décidé de s'associer afin de favoriser la cohérence entre les diverses politiques territoriales à l'échelle du bassin de vie d'Avignon (démarches communales de type PLU et démarches et intercommunales sectorielles dans les domaines de l'habitat, des déplacements, du commerce, de l'environnement...) et favoriser ensemble l'émergence d'un projet partagé de territoire, dans le respect des spécificités locales.

L'année 2003 a été rythmée par un important travail d'information et d'investissement des élus auprès des communes en vue de faire émerger un périmètre opérationnel, consensuel et volontaire à défaut d'être forcément le plus pertinent possible (difficultés rencontrées notamment dans les Bouches du Rhône et auprès de certaines communes gardoises).

Le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON a finalement été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 modifié en vue d'accompagner l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire de 26 communes adhérentes, soit 4 intercommunalités et une commune isolée représentant un ensemble de près de 250 000 habitants.

➤ 2004 La mise en place technique et administrative

L'année 2004 a été celle de la structuration du Syndicat et de la mise en place des outils :

- constitution d'une équipe technique de pilotage par mise à disposition de techniciens dans chacune des communautés membres (avril 2004)
- travail d'identification avec les Elus des grands enjeux de territoire [premier Atelier du SCOT à Fargues en mai 2004]
- montage des partenariats techniques et financiers avec les différents partenaires institutionnels [élaboration d'un cahier des charges et d'un plan de financement]
- création enfin de l'Agence d'Urbanisme (octobre 2004), outil partenarial en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du SCoT.

➤ 2005 Le Lancement opérationnel du SCoT

Début 2005, le syndicat mixte a quitté les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon où il était temporairement hébergé pour s'installer avec l'Agence sur le Site de Courtine [Mas du Petit Gigognan]

Le ScoT a donc pu dès février 2005 entrer dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle telle que prévue par le cahier des charges.

Le diagnostic s'est structuré autour de 3 axes centraux :

- 1) le dire des élus, exprimés dans le cadre de réunions de secteurs (3 secteurs, 4 réunions par secteur)
- 2) la parole des acteurs, recueillie au travers de 6 forums thématiques (mois de juin / juillet)
- 3) la mise en visibilité de la démarche (publication de la lettre du SCoT et mise en œuvre du site internet www.avignon-bassindevie.fr)

Le Séminaire du 2 décembre 2005 au Château de Fargues a proposé une première restitution du diagnostic ainsi que la mise en exergue des 4 enjeux fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

➤ 2006 La construction d'un PADD partagé

Pendant les années 2006 et 2007 le Syndicat a œuvré afin de faire émerger, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, le document central du SCoT que représente le PADD à travers 3 axes forts et complémentaires :

1. **Premier Pilier** : l'approfondissement du travail avec les communes et les intercommunalités
2. **Second Pilier** : les commissions enjeux, associant élus et acteurs locaux autour de l'approfondissement des 4 grands défis mis en avant pour le devenir du Bassin de vie avignonnais
3. **Troisième Pilier** : l'accompagnement technique, structuré autour de l'expression du « Dire des Partenaires Institutionnels » et la conduite de 4 expertises thématiques.

➤ 2008

Devant les remarques formulées par les différentes PPA (Personnes Publiques Associées) et la nécessité de mettre en conformité les documents élaborés avec la réglementation existante, il a été décidé avec les nouveaux élus du SCoT, suite aux élections municipales de 2008 de revoir certaines étapes clefs et d'ajuster les documents.

Plusieurs ateliers ont abordé les questions de l'habitat et du foncier, du développement économique, de la mobilité, de l'environnement.

Des réunions des secteurs ont eu lieu pour les secteurs Bassin des Sorgues, Gard et Centre avec la validation des enquêtes communales.

Une réunion publique a également eu lieu pour la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze concernant la présentation du diagnostic du SCoT, avec pour interrogations : comment voyez-vous le Bassin de Vie d'Avignon en 2020 et comment l'imaginez-vous et surtout que souhaitez-vous qu'il devienne ?

D'autre part, une réunion PPA a eu pour objectifs la restitution de la synthèse des 4 workshops sur les thématiques des ateliers cités précédemment, la restitution des arbitrages politiques réalisés par les élus du SCoT, les échanges avec les partenaires sur les orientations retenues.

➤ 2009

L'année 2009 aura été marquée par la validation politique des orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur le territoire pour au minimum les dix ans venir.

Cette validation a permis d'engager la troisième composante du SCoT c'est-à-dire le DOG (Document d'Orientations Générales) qui s'impose aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

Ce document se décline en 4 défis :

1. Tirer parti du positionnement stratégique du Grand Bassin de Vie d'Avignon dans le contexte régional ;
2. Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée ;
3. Etablir un contrat foncier durable ;
4. Promouvoir un urbanisme innovant et intégré.

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, a validé à l'unanimité les orientations du PADD du SMBVA.

Cette validation a été précédée de 3 réunions de secteurs, de 2 réunions PPA (Personnes Publiques Associées), de 3 réunions spécifiques de Conseils Communautaires (CC de la Côte du Rhône Gardoise, CC des Pays de Rhône et Ouvèze, CA du Grand Avignon), d'une rencontre avec les DGS et les techniciens en charge de l'urbanisme des 26 communes composant le SMBVA.

Parallèlement, une étude pour la « définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du « pôle régional d'Avignon Nord » a été engagée, avec deux réunions à la Préfecture de Vaucluse et une réunion du comité technique.

Une rencontre InterSCoT a également eu lieu entre élus du SMBVA et le Syndicat Mixte de l'Arc Comtat-Ventoux et le Syndicat a participé aux 5^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT à Narbonne.

D'autre part, la fin de l'année 2009 a été également marquée par un changement d'importance avec la démission de Mr Alain MILON de la présidence du Syndicat et l'élection de Mr Alain CORTADE.

➤ 2010

Le Comité Syndical a approuvé le bilan de la concertation courant Décembre.

Cette concertation a été mise en œuvre avec les acteurs et partenaires du territoire tout au long de la démarche dans le cadre notamment des différentes instances de suivi et d'élaboration du SCoT.

Les modalités de sa mise en œuvre ont été à la hauteur des enjeux que représente l'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. Elles ont permis de faire connaître le diagnostic de ce Bassin de Vie, de faire ressortir ses atouts mais aussi ses contraintes, les objectifs et les orientations d'aménagement applicables à ce territoire, d'échanger et de débattre sur ces différents aspects et d'enrichir ainsi la réflexion.

Le Comité Syndical a donc arrêté le projet de SCoT.

Ce document arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées, aux communes et groupements de communes membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, aux communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme ainsi qu'au Préfet, aux Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, aux Départements du Vaucluse et du Gard.

Il est également soumis à enquête publique.

Durant l'année 2010 le diagnostic de l'étude « stratégie d'évolution d'aménagement du Pôle Régional Avignon-Nord », destiné à synthétiser et à problématiser les enjeux a été validé par le Comité Syndical.

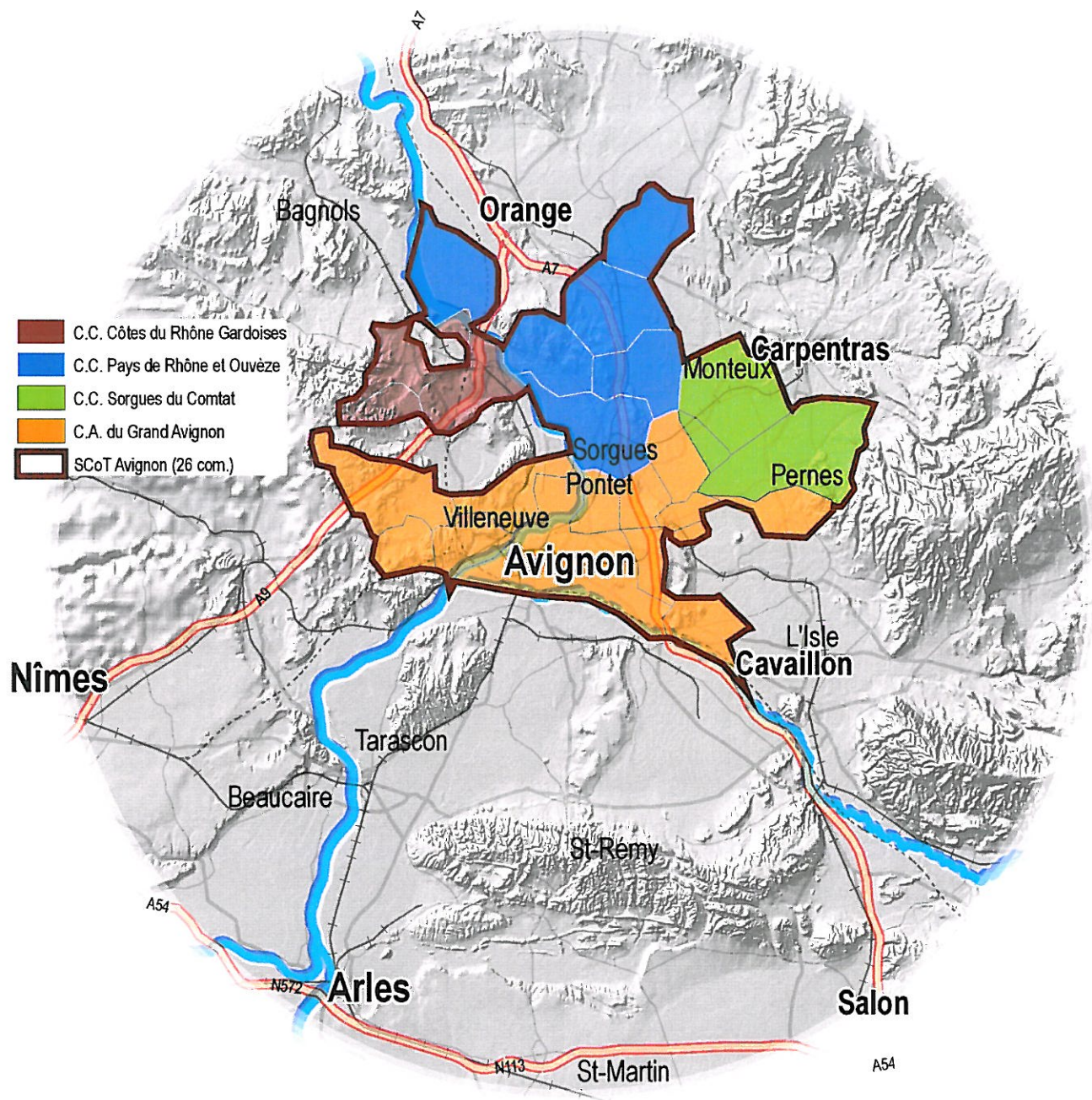
L'Année 2010 aura été marquée également par l'adhésion de notre Syndicat à la Fédération Nationale des SCoT.

Cette Fédération a vu le jour à DOUAI lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du « Club des SCoT » le 16 Juin 2010.

Elle a pour objet de permettre la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences en matière de SCoT et de schémas de secteurs.

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SMEVA

Créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon couvre le périmètre suivant :



LE RÔLE DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte du bassin de Vie d'Avignon a une vocation unique qui est l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, il doit pour cela établir la méthode de conduite du projet, organiser la communication ainsi que la concertation.

Le Syndicat se doit également de suivre les projets de documents d'urbanisme des Communes membres conformément à l'article L 122-1 du Code de l'Urbanisme au titre des **dérogations**.

En effet, en l'absence de SCoT, la règle qui s'applique est celle de la constructibilité limitée aux parties actuellement urbanisées.

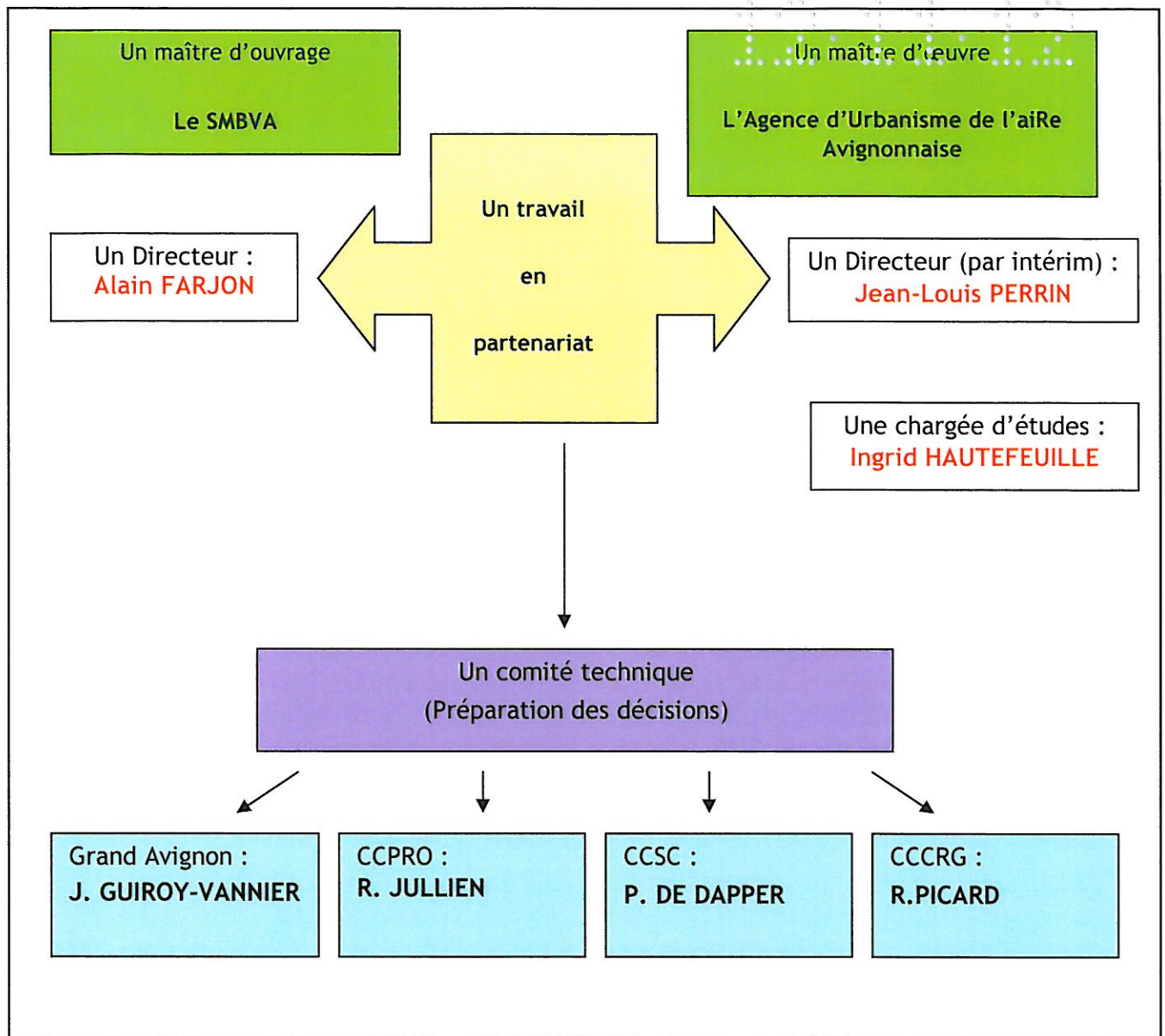
Les communes ne peuvent pas modifier ou réviser leur PLU en vue d'ouvrir à l'urbanisation des zones à urbaniser créées après le 1er juillet 2002 ou des zones naturelles.

Le Syndicat doit être associé à l'élaboration, la révision, la modification ou la révision simplifiée des Documents d'Urbanisme des Communes comprises dans son périmètre et ce, en qualité de **Personne Publique Associée**, conformément à la réglementation en vigueur.

Contrairement aux anciens Schéma Directeurs, l'organe compétent pour élaborer le SCoT l'est aussi pour en assurer le suivi, la modification et la révision.

Le SCoT n'est pas un document immuable, il peut subir des évolutions notables. De fait, le Syndicat pourra selon les cas procéder à une modification, une révision ou une mise en compatibilité du Scot du Bassin de Vie d'Avignon après son approbation.

SES MODALITES DE FONCTIONNEMENT



LA COMPOSITION DU SYNDICAT

Le Syndicat fonctionne autour de deux organes majeurs :

➤ Le Comité Syndical :

Les membres du Comité Syndical ont été choisis par et parmi les élus du territoire. Ils ont élu le Président et les 10 élus composant le Bureau du SCoT.

Le Comité Syndical est composé de 34 élus titulaires et de 34 élus délégués suppléants, représentant les collectivités membres.

Le nombre de représentants est proportionnel au poids de la population de la collectivité dans le syndicat. Le Comité se réunit plusieurs fois par an pour gérer l'avancement du SCoT et valider de grandes décisions (vote du budget, délibérations...).

Les membres du Conseil travaillent aussi à l'élaboration du SCoT au travers de commissions thématiques et territoriales.

Au final, c'est au Comité Syndical qu'il appartient d'arrêter puis d'approuver le SCoT.

➤ Le Bureau :

Il est composé du *Président et de 10 vice-présidents*.

Le rôle du Président : il préside les réunions du Comité Syndical, celles du Bureau et participe aux réunions politiques où se discute l'avenir de notre territoire. Il est le premier représentant du Syndicat.

Le rôle du Bureau : il effectue un travail préparatoire aux décisions du Comité Syndical en examinant au préalable les dossiers, et en proposant des recommandations. Aussi se réunit-il plus souvent que le Comité Syndical et chaque fois que l'avancée du projet le nécessite. Il est assisté dans sa démarche par les techniciens du Syndicat et ceux de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise, maître d'œuvre du Syndicat.

➤ Les changements durant l'exercice :

- *Comité Syndical du 16 Décembre 2011*

Suite au décès de **Mr Jacky BUIS**, Maire de Jonquerettes, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a désigné :

- **Mr Robert BOYER** comme Conseiller Syndical Titulaire en remplacement de **Mr Jacky BUIS**,
- **Mr Xavier ANGLES** comme Conseiller Syndicat Suppléant en remplacement de **Mme Dominique ANCEY**.

Le Comité Syndical les a installés dans leurs fonctions lors de sa séance du 16 Décembre 2011.

❖ Composition du Conseil Syndical du SMBVA à compter du 16 Décembre 2011 :

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
Grand Avignon				
Marie-Josée	ROIG	AVIGNON	Philippe	MARCUCCI
François	LELEU	AVIGNON	Marie-Françoise	ROZENBLIT
Frédéric	ROGIER	AVIGNON	Jeanine	CALVES
Roger	ORLANDO	CAUMONT SUR DURANCE	Nathalie	MOULINAS
Primo	VACCHIANI	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	Georges	PELLEGRINI
Robert	BOYER	JONQUERETTES	Xavier	ANGLES
Alain	CORTADE	LE PONTET	Christian	LUTZ
Guy	QUIOT	LE PONTET	Jean-Pierre	BRUN
Christian	RANDOULET	LES ANGLES	Philippe	GILLET
Joël	GRANIER	MORIERES LES AVIGNON	Michel	BOLEA
Anne-Marie	FAUCELLI	ROCHFORD DU GARD	Patrick	VACARIS
Bernard	GOUDON	SAINTE SATURNIN LES AVIGNON	Jean-Baptiste	BARTOLI
Georges	BEL	SAZE	Philippe	MASSIAS
Michel	PONCE	VELLERON	Guy	BANACHE
Joël	GUIN	VEDENE	Louis	COSTEPLANE
Xavier	BELLEVILLE	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	Jean-Marc	ROUBAUD
Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze				
Joël	SERAFINI	BEDARRIDES	Sylvette	PEZELIER
Michel	BARONE	CADEROUSSE	Serge	FIDELE
Jean-Pierre	BOISSON	CHATEAUNEUF DU PAPE	Isabelle	LAGET
Jean-Pierre	FENOUIL	COURTHEZON	Serge	MOURGUES
André	PEREZ	JONQUIERES	Michel	CHRETIEN
Thierry	LAGNEAU	SORGUES	Sylviane	FERRARO
Stéphane	GARCIA	SORGUES	Gérard	GERENT
Communauté de Communes des Sorgues du Comtat				
Lucien	STANZIONE	ALTHEN DES PALUDS	Jean-Michel	VIDAL
Christian	GROS	MONTEUX	Pierre	BLATIERE
Pierre	MARGAILLAN	MONTEUX	Michel	MUS
Françoise	LAFURE	PERNES LES FONTAINES	Henri	BERNAL
Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise				
Jean	GUEDES	MONTFAUCON	Eric	MOUTAFIS
Max	LANGLADE	MONTFAUCON	Yves	CHARET
Patrick	MANETTI	ROQUEMAURE	Mireille	GROS-JEAN
Chantal	BOUSQUET	ROQUEMAURE	Fabien	CHAFFARD
Michel	ANASTASY	SAINTE LAURENT DES ARBRES	Marc	BONATO
Jacques	DEL BIANCO	SAINTE LAURENT DES ARBRES	Robert	PUJADE
Stéphane	CARDENES	LIRAC	Antonio	RUBIO

❖ **Composition du Bureau du SMBVA :**

Il est composé du Président : **Alain CORTADE** (CA Grand Avignon)

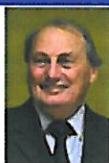
Et de 10 vice-présidents :

- 1^{er} Vice-président : **Christian GROS** (CC les Sorgues du Comtat)
- 2^{ème} Vice-président : **Patrick MANETTI** (CC de la Côte du Rhône Gardoise)
- 3^{ème} Vice-président : **Georges BEL** (CA du Grand Avignon)
- 4^{ème} Vice-président : **Thierry LAGNEAU** (CC des Pays de Rhône et Ouvèze)
- 5^{ème} Vice-président : **Lucien STANZIONE** (CC les Sorgues du Comtat)
- 6^{ème} Vice-président : **Michel ANASTAZY** (CC de la Côte du Rhône Gardoise)
- 7^{ème} Vice-président : **Christian RANDOULET** (CA du Grand Avignon)
- 8^{ème} Vice-président : **Frédéric ROGIER** (CA du Grand Avignon)
- 9^{ème} Vice-président : **Stéphane GARCIA** (CC des Pays de Rhône et Ouvèze)
- 10^{ème} Vice-président : **Guy QUIOT** (CA du Grand Avignon)

TROMBINOSCOPE PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS SCOT



*Syndicat Mixte
pour le SCoT
du Bassin de Vie
d'Avignon*



Alain CORTADE
Président SMBVA



Christian GROS
1er Vice-président SMBVA



Patrick MANETTI
2ème Vice-président SMBVA



Georges BEL
3ème Vice-président SMBVA



Thierry LAGNEAU
4ème Vice-président SMBVA



Lucien STANZIONE
5ème Vice-président SMBVA



Michel ANASTAZY
6ème Vice-président SMBVA



Christian RANDOULET
7ème Vice-président SMBVA



Frédéric ROGIER
8ème Vice-président du SMBVA



Stéphane GARCIA
9ème Vice-président SMBVA



Guy QUIOT
10ème Vice-président SMBVA

❖ Le Personnel du Syndicat :

Le personnel du Syndicat en 2011 était le suivant :

Alain FARJON

Directeur de la structure.

Julie VELLA

Assistante de Direction.

Géraldine SAINT JEAN

Chargée d'Urbanisme

A cette équipe s'ajoute des Conseillers techniques représentant des quatre EPCI membres du SCOT chargés d'assurer un soutien technique auprès de l'équipe du Syndicat.

2. LE TRAVAIL REALISE AU COURS DE L'ANNEE 2011

6 COMITES SYNDICAUX

30 Délibérations + les avis simples du Bureau + les décisions du Président (voir le détail des comptes rendus des comités syndicaux en annexe).

10 BUREAUX SYNDICAUX

AUTRES REUNIONS

- **Enquête Publique :**

Elle s'est déroulée du Lundi 09 Mai 2011 jusqu'au Mardi 28 Juin 2011 inclus.

Une rencontre avec les membres de la commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs a eu lieu le Mardi 29 Mars 2011 au siège du Syndicat.

11 permanences ont eu lieu : Lundi 9 mai au siège du Syndicat, Mardi 10 Mai à la Mairie de Le Pontet-service urbanisme, Mercredi 18 Mai à Montoux au siège de la CC Les Sorgues du Comtat, Mardi 24 Mai aux services techniques des Angles, Jeudi 26 Mai à la Mairie de Roquemaure, Samedi 4 Juin au siège du Syndicat, Vendredi 10 Juin au Centre Administratif de la Ville de Sorgues, Jeudi 16 Juin à la Mairie d'Avignon-service urbanisme, Mardi 21 juin à la Mairie de Pernes-les-Fontaines, Jeudi 23 Juin à la Mairie de Jonquières-service urbanisme, Mardi 28 Juin au siège du Syndicat.

- **Etude du pôle Régional Avignon Nord :**

1 comité technique restreint (les 3 Maires des Communes concernées, un représentant du Conseil Général 84, deux représentants de la DDT 84) a eu lieu le 24 Février 2011 par rapport à la phase 3.

- **Présentation du projet de SCoT :**

2 séances de travail de présentation du projet de SCoT ont eu lieu avec les techniciens des services de l'Etat du Gard et du Vaucluse les 14 et 25 Janvier 2011.

- **7èmes Rencontres Nationales des SCoT à Lyon :**

Elles ont été accueillies par la Métropole Lyonnaise les Jeudi 30 Juin et Vendredi 1^{er} Juillet 2011 à l'Opéra de Lyon.

C'est l'InterSCoT lyonnais, composé de 12 SCoT, qui en a été l'organisateur, avec l'appui technique de l'Agence d'Urbanisme de Lyon aux côtés des Chefs de projet SCoT.

En accord avec la Fédération Nationale des SCoT (dont le Syndicat est adhérent), l'InterSCoT Lyonnais a voulu dédier ces rencontres à l'impact considérable des évolutions législatives sur les responsabilités qui incombent aux SCoT et leur positionnement dans la gouvernance locale. Autrement dit, après la Loi Grenelle 2, la réforme de l'urbanisme commercial et la réforme territoriale : la place et le rôle du SCoT dans le nouveau paysage institutionnel.

- **Démarche InterSCoT :**

Une démarche InterSCoT a été lancée dans les Bouches-du-Rhône le 31 Mai 2010 par le Préfet de Région. Elle est animée par le DDTM 13 avec le soutien des agences d'urbanisme du département.

Elle associe divers acteurs locaux : les Syndicats porteurs des SCoT du département, le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture, les Chambres de Commerce, les Chambres des Métiers, les Agences d'urbanisme, INSEE et SGAR.

Le SMBVA et d'autres Syndicats du Vaucluse (SCoT Cavaillon-Coustellet-Isle-sur-la-Sorgue, SCoT du Luberon) et du Gard (SCoT Uzège Pont du Gard, SCoT Sud Gard) ont été invités.

Les techniciens du SMBVA ont participé à un atelier le 17 Mai 2011 au CVRH d'Aix-en-Provence sur la thématique des mobilités.

L'Unité planification stratégique/SCoT Service Prospective des Territoire et Aménagement Durable de la DDT 84 a exprimé le souhait d'organiser une réunion entre techniciens et directeurs de SCoT pour entamer les prémices d'un InterSCoT.

La proposition était de présenter les démarches existantes et d'échanger.

Une rencontre a eu lieu le Jeudi 16 Juin 2011 dans les locaux de la DDT 84.

Les techniciens de 4 SCoT y ont participé :

- Cavaillon/Coustellet/Isle-sur-la-Sorgue,
- Arc Comtat-Ventoux,
- Pays d'Apt,
- Bassin de Vie d'Avignon.

La discussion a porté sur la méthodologie et la gouvernance ainsi que sur « les entrées » (quels sujets, quelles thématiques).

- **Audit de la MGIT (Mission d'Inspection Générale Territoriale)**

Une rencontre a eu lieu en Mairie du Pontet le 24 Octobre 2011 portant plus particulièrement sur la prise en compte des objectifs du Grenelle.

- **Réunion PPA au Château de Fargues du Pontet le 12 Décembre 2011**

Cette réunion s'est tenue en dehors de toute obligation légale.

Elle avait pour but de présenter aux différents partenaires les principales modifications apportées au SCoT suite à leurs avis.

- **Etude INSEE-REGION PACA « Diagnostic de l'Aire d'emploi d'Avignon »**

Dans le cadre de la convention de partenariat 2011 INSEE-REGION PACA, il a été décidé d'entreprendre un portrait du territoire sur l'évolution des dynamiques démographiques, urbaines, sociales de l'aire urbaine (future) d'Avignon, englobant à peu de choses près les périmètres de SCoT de cet espace, sur la base des données issues du dernier recensement.

Dans le cadre de l'évolution des méthodes de travail, il a semblé tant à l'INSEE qu'à la Région PACA que la participation des cadres techniques des territoires aux différentes phases de réalisation de cette étude pourrait être d'un apport intéressant.

C'est ainsi que les techniciens du SMBVA et de l'AURAV y ont été associés.

Ils ont participé à une réunion de lancement du diagnostic territorial à Marseille le Lundi 19 Septembre, à une seconde réunion - toujours à Marseille - le Mardi 11 Octobre et à une troisième - à Avignon au siège du SMBVA - le Jeudi 17 Novembre 2011.

3. ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Annexe 1 : Détail des comités syndicaux de l'année 2011

Annexe 2 : Résultats du compte administratif 2010

❖ ANNEXE 1 : DETAIL DES COMITES SYNDICAUX DE L'ANNEE 2011

✚ **Comité Syndical du Lundi 7 Mars 2011**

➤ Relevé des décisions du Président

- **Décision n° 2011-01 :**

Contrat de maintenance du site Web auprès de la Société Des Jambes et des Yeux site à Saumane de Vaucluse 84800, à compter du 1^{er} Janvier 2011 pour une durée de 3 ans, reconduit par tacite reconduction. Ce contrat est établi sur une base forfaitaire annuelle de 2 583,36 € TTC.

➤ Relevé des décisions du Bureau du 7 Février 2011

- **Décision n° 1 : Commune de Monteux - Modification n° 8 du POS - Intégration de la ZAC de Beaulieu dans le règlement du POS (Avis PPA)**

Il s'agit d'un ambitieux programme de développement durable mariant l'économie, les loisirs, les services, l'habitat et l'accueil touristique. Ce projet est porté par la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.

La création de la ZAC de Beaulieu a été approuvée le 4 Mai 2004.

Elle a été déclarée d'utilité publique le 2 Juillet 2007 par arrêté préfectoral.

Le Bureau a donné un avis favorable.

- **Décision n° 2 : Commune de Monteux - Modification n° 9 du POS - Modification de la zone 4NA et UDg du secteur des Mourgues en vue de la réalisation d'une ZA (Avis PPA)**

La Commune souhaite aménager le Quartier des Mourgues, soit une zone de 9 Ha classée en zone 4NA et UDg, pour de la zone d'activités économiques.

Le site se situe en face de la zone d'activités La Tapy, le long de la Route d'Avignon, en extension notamment de la ZAC de Beaulieu.

La zone des Mourgues a été repérée au SCoT comme zone d'activité économique d'ici 2020.

Le Bureau a donné un avis favorable.

- **Décision n° 3 : Commune de Morières Les Avignon - Modification n° 15 du POS - Réduction de la superficie de la zone 1NA - Av. Jean Monnet à proximité du centre-ville (Avis PPA)**

Ce site a fait l'objet d'une révision simplifiée n° 2 du POS en vue de la création d'une opération d'ensemble visant à :

- Faire un programme mixte d'habitat, commerces et services sur 1,2 ha,
- Créer 40 % de logements sociaux pour répondre aux objectifs du PLH du Grand Avignon,
- Conforter l'offre de commerce et de service de proximité,
- Aménager l'entrée de ville ouest de la Commune : Avenue Jean Monnet.

Ce projet a reçu un avis favorable du Bureau du SCoT en Décembre 2008.

La Commune souhaite réduire la surface de la zone 1NA en enlevant la parcelle AE142 du projet d'opération d'ensemble et en la classant en UD.

En effet, la parcelle AE142 est privée et le propriétaire a reçu un PC pour sa parcelle.

L'assiette du projet d'opération d'ensemble pour un programme mixte d'habitat, de commerces et de services et proximité est réduite mais n'impacte pas la réalisation du projet en lui-même.
Le Bureau a donné un avis favorable.

➤ Relevé des décisions du Bureau du 21 Février 2011

- **Décision n° 1 : Commune d'Avignon - Projet de PLU arrêté (Avis PPA)**

Le PADD s'articule autour de 4 orientations politiques :

- Habiter à Avignon,
- Travailler à Avignon,
- Se déplacer à Avignon,
- Développer la qualité environnementale.

Le Bureau a émis des réserves :

- Sur le Pôle de Courtine,
- Le tracé du TCSP du Grand Avignon,
- Le pôle logistique multimodal : le chantier rail route de Champfleury et le quai CNR,
- La densité sur le secteur de Montfavet,
- Les entrées de ville.

La levée de ces réserves entrainera un avis favorable.

➤ Délibérations

- **Délibération n° 2011-01 : Commune de Saint-Laurent des Arbres - Dérogation sur la mise en compatibilité du PLU - Projet de ZAC de Tésan Sud**

Conformément aux articles L.123-16 et R.123-23 du CU, il faut une mise en compatibilité du PLU afin de réaliser la ZAC. Cette procédure s'effectue dans le cadre de l'enquête préalable à la DUP de projet de ZAC.

Le périmètre de la ZAC est délimité au nord-ouest par la ZAC de Tésan, à l'ouest par la ZA de la Croisette, au nord par quelques habitations et au sud et à l'est par des parcelles agricoles viticoles.

Ce projet consiste à accueillir sur 13,3 ha des activités de type artisanat, commerces, services et équipements publics.

Le Comité Syndical donne un avis favorable.

- **Délibération n° 2011-02 : Commune de Montfaucon - Dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation des zones classées en NC**

La commune souhaite accueillir 150 nouveaux habitants d'ici 2020.

Elle décline 9,5 ha de zones 2NA (Zone d'urbanisation future) en zone A (agricole).

Conformément à l'article L.122-2 du code de l'urbanisme elle saisit le SMBVA pour l'octroi d'une dérogation afin d'ouvrir à l'urbanisation des terrains anciennement classés en zone agricole du POS :

- La zone Ueq : 1, 1 ha
- Des terrains classés en Ucp (au nord) : 0,4 ha
- Des terrains classés en UC (au sud) : 1,4 ha

Soit 2,6 ha.

Le Comité Syndical donne un avis favorable.

- **Délibération n° 2011-03 : Personnel - Modification du tableau des effectifs**

Le Comité Syndical décide :

- d'ouvrir les grades de directeur territorial et de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
- de fermer le grade d'attaché territorial.

- **Délibération n°2011-04 : Personnel - Régime incemnitaire de la tilere technique**

Le Comité Syndical adopte l'instauration de l'ISS (Indemnité Spécifique de Service) et de la PSR (Prime de Service et de Rendement) pour les agents du Syndicat appartenant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

- **Délibération n°2011-05 : Activité accessoire exercée par 4 fonctionnaires de catégorie A (un pour chacune des Intercommunalités composant le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon)**

Le Comité Syndical autorise l'exercice par 4 fonctionnaires de catégorie A (un pour chacune des Intercommunalités adhérentes au Syndicat) d'une activité accessoire de consultation et d'expertise.

Il approuve le versement, pour chacun, d'une indemnité à compter du 1^{er} Juin 2011 jusqu'à l'approbation du SCoT par délibération du Comité Syndical, correspondant à 10 % du 1^{er} échelon du grade de directeur territorial (IB = 701, IM = 582).

- **Délibération n°2011-06 : Débat d'Orientations Budgétaires - Année 2011**

Réalisations de l'exercice 2010 :

- Dépenses :

Section de fonctionnement : 496 934,21 €

Section d'Investissement : 258 578,04 €

Total = 755 512,25 €

- Recettes :

Section de fonctionnement : 479 787,54 €

Section d'Investissement : 192 433,81 €

Total = 672 221,35 €

Soit un déficit de fonctionnement de 17 146,67 € et un déficit d'investissement de 66 144,23 €.

Pour mémoire, les résultats de l'exercice 2009 reportés au budget 2010 :

Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002 - recettes de fonctionnement) = 55 580,25 €

Déficit d'investissement reporté (chapitre 001 - dépenses d'investissement) = 11 496,87 €

RESULTATS D'EXECUTION (OU RESULTATS DE CLOTURE) 2010 :

En fonctionnement : 17 146,67 + 55 580,25 = 38 433,58 €

En investissement : 66 144,23 - 11 496,87 = 77 641,10 €

Total = - 39 207,52 €

Pour mémoire, le solde de restes à réaliser 2010 sur la section d'investissement :

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 61 950,34 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 117 580,00 €

Solde = 55 629,66 €

RESULTATS CUMULES 2010 :

En fonctionnement : celui-ci est égal au résultat d'exécution 2010 : 38 433,58 €

En investissement : résultat d'exécution 2010 + solde des restes à réaliser 2010 : 77 641,10 - 55 629,66 = - 22 011,44 €

TOTAL = 16 422,14 €

La participation globale des EPCI augmente de 77 871 € en 2011 par rapport à 2010, à cela plusieurs raisons :

- Les charges à caractère général augmentent quasiment de 10 000 € par rapport à la réalisation de l'exercice 2010. Cela est dû essentiellement aux contrats de prestations de services, les autres postes de dépenses ne variant qu'à la marge.
- Les charges de personnel augmentent d'environ 10 000 € par rapport à l'exécution de l'année 2010, l'enveloppe prévisionnelle comprend les indemnités aux conseillers techniques.
- Enfin, les dotations aux amortissements augmentent de plus de 35 000 €. Cela est dû aux différents investissements qui ont été réalisés en 2010 en matière d'étude (SCoT avec rattrapage d'une année de programme partenarial auprès de l'AURA, étude d'aménagement Avignon-Nord, remise à niveau du site Internet, acquisitions de matériel, ...).
- L'augmentation des participations des membres en 2011 est logique et justifiée du fait de l'augmentation de l'activité du Syndicat Mixte. L'année 2010 aura été marquée par une avancée considérable au niveau de la conception du SCoT. L'année 2011 matérialisera sa finalisation.
- Au niveau des investissements, sont prévus la poursuite du programme partenarial avec l'AURA, les études juridiques sur la finalité du document d'urbanisme ainsi que les frais d'études complémentaires pour Avignon-Nord.

L'équilibre budgétaire nécessitera la réalisation d'un emprunt.

Le Comité Syndical a pris acte de ce porté à connaissance.

Comité Syndical du Lundi 28 Mars 2011

➤ Relevé des décisions du Bureau du 14 Mars 2011

- **Décision n° 1 : Commune d'Entraigues sur la Sorgue - Projet de révision du PLU**

Le PLU est compatible avec le SCoT à plusieurs titres :

- L'ambition démographique retenue,
- Les besoins fonciers programmés pour l'habitat,
- Les objectifs de mixité sociale affichés,
- Le renforcement du lien urbanisme et déplacements et notamment le traitement du quartier gare,
- Le foncier réservé en ZA,
- Le principe de mixité fonctionnelle,
- La préservation des paysages, de l'environnement et des terres agricoles,
- La prise en compte des risques, des ressources naturelles et de la problématique énergétique,
- L'élaboration d'OAP détaillées.

Le Bureau a donné un avis favorable.

- **Décision n° 2 : Commune de Sorgues - Modification n° 8 du POS**

Elle a pour objet de permettre l'accueil d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « les Carrières ».

L'objectif est de reconvertir une ancienne carrière dont l'exploitation a cessé depuis 1999 (société Lafarge Granulats) et de développer une production d'énergie propre.

Le projet est engagé en partenariat avec EDF Energies Nouvelles France.

Les terrains ont une superficie de 8,79 ha classés en zones 1NC, 2NC et 2NCe au POS.

Le Bureau a donné un avis favorable.

- **Décision n° 3 : Commune de Sorgues - Modification n° 9 du POS**

Elle a pour objet de permettre l'accueil d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Fongailarde ».

L'objectif est de reconvertir un site de stockage de déchets inertes exploités par la société MEREU BP qui a cessé son exploitation et de développer une production d'énergie propre.

Le site est situé dans le polygone de sécurité de la SNPE.

Le projet est engagé en partenariat avec EDF EN France.

Les terrains ont une superficie de 9,27 ha classés en zones 1NCp, 1NCi2p au POS.

Le Bureau a donné un avis favorable.

Néanmoins, il est demandé à la commune de prendre en compte les remarques de la DDT cellule risque ou de la DREAL PACA concernant le risque technologique.

➤ Délibérations

- **Les Angles - CDAC du magasin à l'enseigne GIFI**

Le projet consiste en la création d'un seul et unique magasin à l'enseigne GIFI de 2 200 m² de surface de vente. Ce magasin sera construit en lieu et place du bâtiment Ultramar (passage de 1 000 à 2 200 m² de surface de vente).

Ce site est une opportunité foncière de développement économique puisqu'à ce jour il s'agit d'une friche commerciale.

Cela va permettre de requalifier le site et de le valoriser.

Cette délibération est retirée.

En effet, la CDAC concernant ce projet d'implantation a été annulée.

- **Délibération n°2011-07 : Convention cadre pluriannuelle avec l'AURA - Cotisations Année 2011**

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur cette cotisation, soit :

- une participation de base d'un montant de 44 800,00 € destinée au fonctionnement de l'Agence,
- une somme de 104 581,00 € (dont 27 891,00€ de restes à réaliser) correspondant aux frais d'études réalisées par l'Agence dans le cadre de la convention pluriannuelle et la prise en charge de frais de mission d'assistance juridique d'élaboration du SCoT par un cabinet spécialisé.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité par le Comité Syndical.

- **Délibération n°2011-08 : Demande de subvention au Conseil Général du Gard**

Le Conseil Général du Gard a accompagné jusqu'en 2008 le Syndicat à hauteur de 6,25 % de ses charges annuelles liées à l'élaboration du SCoT.

La demande pour les exercices 2009 et 2010 n'a pas été retenue.

Malgré cela, le Comité Syndical, a délibéré pour solliciter à nouveau le Conseil Général du Gard pour une subvention de 12 241,00 € pour un montant de dépenses estimées à 195 859,00 € en 2011 (frais d'études, frais d'enquête publique, frais de publicité et de communication).

- **Délibération n°2011-09 : Personnel - régime indemnitaire - filière administrative - cadre d'emplois des attachés territoriaux**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la création d'un nouveau régime indemnitaire pour les agents du Syndicat appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux appelé PFR (Prime de Fonctions et de Résultats), en lieu et place du régime indemnitaire en vigueur.

- **Délibération n°2011-10 : Compte Administratif 2010**

Cf. la délibération jointe en annexe.

Il est adopté à l'unanimité.

Le Président ne prend pas part au vote.

- **Délibération n°2011-11 : Compte de Gestion 2010**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé par le comptable du Syndicat, comptable public, responsable du centre des finances publiques d'Avignon Municipale.

- **Délibération n° 2011-12 : Affectation du résultat 2010**

Le Comité Syndical approuve les résultats de l'exercice 2010, dit que l'excédent de fonctionnement cumulé de 40 614,10 € sera affecté comme suit :

- exécution du virement à la section d'investissement 14 635,00
- affectation complémentaire en réserve 7 376,44
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) 18 602,66

- **Délibération n° 2011-13 : Budget Primitif 2011 et Appel à cotisations**

Le Budget primitif adopté à l'unanimité par le Comité Syndical s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement = 548 339,00 €
 Section d'Investissement = 263 427,00 €
 TOTAL = 811 766,00 €

Le BP 2011 est établi en tenant compte du Débat d'Orientations Budgétaires présenté au Comité Syndical le Lundi 07 Mars 2011.

La participation des collectivités membres du Syndicat pour 2011 a été fixée comme suit :

	Réalisées 2010	Propositions 2011	% sur le total
CA du Grand Avignon	303 681,07	359 408,66	71,60
CC des Pays de Rhône et Ouvèze	64 322,93	75 291,09	15,00
CC de la Côte du Rhône Gardoise	15 869,78	19 339,46	3,85
CC Les Sorgues du Comtat	40 191,22	47 896,79	9,55
TOTAUX	424 065,00	501 936,00	100,00

Article 13 des statuts du Syndicat :

La contribution financière est calculée au prorata de la population communautaire (en considération de la population DGF de la dernière année connue).

	Nombre d'habitants DGF
CA du Grand Avignon	182 943
CC des Pays de Rhône et Ouvèze	38 324
CC de la Côte du Rhône Gardoise	9 844
CC Les Sorgues du Comtat	24 380
TOTAUX	255 491

Soit environ 1,96 € par habitant.

Le Comité Syndical a adopté ce BP 2012 à l'unanimité.

Comité Syndical du Lundi 4 Juillet 2011

➤ Relevé des décisions du Président

- **Décision n° 2011-02**

Affaire Anne RENAULT - Défense du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon par Maître François QUILICHINI, Avocat au Barreau de Marseille.

- **Décision n° 2011-03**

Assistance juridique pour l'élaboration d'un document administratif par Maître Jacques TARTANSON, Avocat au Barreau d'Avignon.

➤ Relevé des décisions du Bureau du 2 Mai 2011

- **Décision n° 1 : Commune de Rochefort du Gard - Modification n° 4 du POS**

Ce projet concerne le quartier Pied de Cabane situé en 1 NA et 2 NA dans le POS actuel affecté aux équipements publics.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale avec celle nommée « cœur de village » déjà intégrée au POS et fait l'objet d'une approche environnementale de l'urbanisme.

L'objectif est de permettre l'intégration d'un programme d'habitat (75 à 90 logements sur environ 5 ha), notamment en accueillant une mixité sociale, à proximité des équipements.

Le site est la propriété de la commune, la zone faite 16,7 ha en totalité dont 4,85 ha qui sont rendus la zone naturelle par la présente modification.

Le Bureau a émis un avis favorable.

- **Décision n° 2 : Commune de Caumont-sur-Durance - Modification n° 4 du POS de**

Elle concerne 2 points :

- La réalisation d'un nouveau groupe scolaire, le groupe scolaire actuel étant saturé. Sa localisation au cœur du village pose des problèmes de sécurité pour les enfants et n'offre pas de capacité d'agrandissement. La commune souhaite déplacer le groupe scolaire en continuité du pôle d'équipements publics (centre de loisirs, crèche, etc....) et à proximité de la place du marché où se concentrent d'autres équipements (poste, salle des fêtes, club jeunesse) = émergence d'une centralité.

La commune souhaite que ce nouveau groupe scolaire réponde à des objectifs HQE dans le cadre du programme régional AGIR.

Le Bureau a donné un avis favorable.

- Ouvrir à l'urbanisation une zone 3 NA

L'objectif est de pouvoir développer une zone nouvelle d'habitat au sein du tissu urbain existant.

La zone 3 NA est une zone d'urbanisation à moyen ou long terme.

Le bureau a donné un avis défavorable, car :

- le projet n'est pas inscrit dans le secteur privilégié d'urbanisation. A l'occasion du PLU, la commune pourra démontrer la nécessité d'ouvrir cette zone à l'urbanisation dans le cadre des 10% autorisés en dehors du secteur privilégié d'urbanisation.
- il est nécessaire de disposer d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation déclinant le nombre et le type de logements.
- le projet ne respecte pas les densités minimum du SCoT.

➤ Relevé des décisions du Bureau du 6 Juin 2011

Le Bureau a pris connaissance du remplacement, de Mr Jean-Louis FOTHRAT, décédé, par Mr Stéphane CARDENES comme Maire de LIRAC.

Mr CARDENES était déjà délégué titulaire de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise pour cette commune. Cette nomination a donc été sans conséquence dans la composition du Comité Syndical.

➤ Délibérations

- **Délibération n° 2011-14 : Grand Avignon - Avis PPA sur le projet du 2^{ème} PLH**

Le scénario démographique du PLH est compatible avec celui du SCoT.

Le PLH a défini des objectifs pour adapter la production immobilière.

Il a également défini des outils à mettre en place pour mener à bien ses orientations, et ainsi :

- répondre aux besoins générés par le développement économiques,
- réduire les déséquilibres sociaux internes au Grand Avignon et entre l'agglomération et sa périphérie,
- accélérer la remise à niveau des parcs existants,
- renforcer la gouvernance en approfondissant le dialogue interne et externe.

Le Comité Syndical a voté ce 2^{ème} PLH à l'unanimité, reprenant l'avis du Bureau Syndical réuni le Lundi 6 juin 2012, à savoir :

Le Bureau a souligné la qualité du document.

Le projet de PLH décline plusieurs orientations du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon :

- il s'est appuyé sur les ambitions démographiques retenues au SCoT pour définir le scénario de développement,
- il propose des pistes pour enrayer l'habitat indigne ainsi que la vacance,
- il apporte une réponse en termes de diversité de taille des logements,
- il prévoit la mise en place d'outils opérationnels intéressants notamment dans le suivi du PLH,
- il affiche des objectifs quantifiés de production de logements sociaux compatibles avec le SCoT. En effet, le Document d'Orientations Générale précise que « pour l'ensemble des communes, les objectifs fixés en terme de production de logements locatifs sociaux constituent des planchers. Les PLH peuvent fixer des objectifs plus ambitieux mais surtout doivent décliner plus finement les objectifs de répartition équilibrée entre les différents produits de logements sociaux : depuis l'accession à la propriété jusqu'au logement très social ».

Toutefois, le Bureau a émis une réserve quant à la territorialisation de ces objectifs qui fixe un pourcentage commun de 30 % de création de logements sociaux pour l'ensemble des communes du Grand Avignon (hormis Avignon) quel que soit leur statut urbain (taille de la commune, accès aux services, desserte en transports en commun, développement prévu notamment sur le plan économique ...).

En conséquence, le Bureau a demandé à la CA du Grand Avignon d'affiner la territorialisation des objectifs de mixité sociale affichée au PLH.

- **Délibération n° 2011-15 : Avignon - CDAC Pathé Cap Sud**

Il s'agit d'un dossier d'extension du cinéma Pathé Cap Sud à Avignon, soumis à l'avis de la CDAC.

La commune doit demander une dérogation au Syndicat Mixte porteur du SCoT dans le périmètre duquel elle se trouve pour tout équipement commercial d'une surface de vente de + 1 000 m² (article L.752-1 du Code de Commerce) et pour toute implantation ou agrandissement de salles cinématographiques répondant aux critères suivants :

Selon l'article L.212-7 du Code du Cinéma et de l'image animée, sont soumis à autorisation l'extension d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles et ayant déjà atteint le seuil des 1 500 places ou devant le dépasser pas la réalisation du projet.

A ce jour, ce cinéma comporte 10 salles et 2047 fauteuils.

Le projet est de passer à 14 salles pour 2 647 fauteuils.

L'extension annoncée est de 1 778 m2.

Le 6 Septembre 2010, le Bureau du Syndicat a émis un avis favorable sur un projet de modification du POS de la commune d'Avignon, Secteur Croix de Noves.

Cette modification avait pour objet :

- le parking : modification du tracé des voiries entre l'Avenue Pierre Sémard et la Rue Paul Eluard et la Rue Pierre Seghers.

La commune souhaite déclasser une partie du domaine public (6 386 m2).

Le syndicat de copropriété Cap Sud réalisera les travaux (voirie et parkings) pour ensuite rétrocéder à la commune la nouvelle voirie pour l'ouvrir à la circulation.

- L'extension du complexe cinématographique : le secteur UC où est implanté le cinéma va être étendu à la zone UP pour une surface de 3 123 m2.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité ce projet d'extension.

- **Délibération n°2011-16 : Les Angles - CDAC du magasin à l'enseigne GIF**

Cette délibération fait suite à celle retirée lors du Comité Syndical du Lundi 28 Mars 2011 du fait que la CDAC avait été annulée.

Une nouvelle CDAC est prévue en Préfecture du Gard le 05 Juillet 2011.

Le Comité Syndical donne un avis favorable à l'unanimité concernant cette implantation sur la ZAC commerciale Grand Angles.

- **Délibération n°2011-17 : Personnel - Régime indemnitaire de la filière administrative - cadre d'emplois des attachés territoriaux - Prime de Fonctions et de Résultats - Modification**

Par délibération n°2011-09 le Comité Syndical a décidé d'instituer la PFR pour les agents relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux, en lieu et place du régime indemnitaire antérieur (IFTS et IEMP).

Il s'avère que pour la part liée aux résultats une erreur de frappe a été relevée.

Il est donc nécessaire de procéder à la modification de la délibération citée précédemment.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité cette modification.

- **Délibération n°2011-18 : Personnel - Régime indemnitaire de la filière technique - cadre d'emplois des techniciens territoriaux - ISS et PSR**

Par délibération n°2011-04 en date du 07 Mars 2011, le Comité Syndical a instauré l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) et la Prime de Service et de Rendement (PSR) pour les agents du Syndicat relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Il s'avère que la création du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux conduit à des équivalences pour les nouveaux grades ce cadre d'emplois avec les corps de l'Etat, ce qui produit des conséquences pour le régime indemnitaire.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité ce nouveau régime indemnitaire concernant les techniciens territoriaux. Cette délibération annule et remplace celle n°2011-04 du 7 Mars 2011.

- **Délibération n°2011-19 : Convention cadre pluriannuelle avec l'AURA - Cotisations 2011 - Modification**

Par délibération n°2011-07 en date du 28 Mars 2011 le Comité Syndical a approuvé la participation de base d'un montant de 44 800,00 € destinée au fonctionnement de l'Agence et une somme de 104 591,00 € en investissement.

Pour ce qui est du fonctionnement aucun changement.

Pour l'investissement, il s'avère qu'une partie ces crédits inscrits à l'article 202 est destinée aux frais de reproduction du SCoT qui doit être approuvé d'ici la fin de l'exercice 2011. Cette dépense doit être mandatée directement par le Syndicat. Il y a donc lieu de revoir la participation de ces crédits sans modification du montant inscrit au BP 2011.

Ainsi, pour 2011, une somme de 55 000,00 € sera versée à l'Agence pour les frais d'études dans le cadre de la convention pluriannuelle.

Quant à la prise en charge de la mission d'assistance juridique d'élaboration du SCoT par un cabinet spécialisé, elle sera mandatée à l'Agence sur présentation d'états justificatifs distincts.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité cette modification.

Comité Syndical du Lundi 5 Septembre 2011

➤ Relevé des décisions du Président

- **Décision n° 2011-04**

Contrat de location du copieur OLIVETTI et d'un serveur IBM auprès de la BNP PARIBAS Leasing solutions. La solution OPEN BEE GOLD n'étant pas utilisée un nouveau contrat a été négocié. Le contrat conclu à compter du 10 Juin 2009 jusqu'au 09 Septembre 2014 est modifié avec un nouveau loyer trimestriel de 1 600,00 € HT soit 1 913,60 € TTC.

- **Décision n° 2011-05**

Contrat d'impression et scan pour le copieur OLIVETTI et de maintenant d'un serveur IBM auprès de la Société AM Bureautique. Ce nouveau contrat conclu à compter du 109 Juin 2009 jusqu'au 9 Septembre 2014 est modifié pour un montant trimestriel HT de 873,08 € et 60,00 € HT pour scanner, e-print et fax.

➤ Décisions du Bureau du 5 Septembre 2011

- **Décision n° 1 : Commune de Morières-Lès-Avignon - Avis sur le PLU arrêté**

La Commune a arrêté son PLU par délibération en date du 31 Mai 2011.

Le projet politique de la Commune définit 5 orientations majeures :

- Affirmer l'identité de la ville et de ses quartiers,
- Améliorer l'organisation urbaine et développer l'emploi,
- Mettre en place une nouvelle politique des déplacements,
- Préserver et valoriser l'environnement naturel et agricole,
- Développer l'utilisation des énergies renouvelables et rationaliser la consommation d'énergie pour un développement durable du territoire communal : lauréate du programme Agir avec la Région et l'Ademe.

Après étude du dossier, il s'avère que le projet de PLU de Morières-Lès-Avignon est compatible avec les orientations du SCoT.

Cependant, le Bureau soumet quelques recommandations :

- Mettre en cohérence le foncier économique affiché dans le PADD avec celui reporté sur le plan de zonage,
- Mettre en cohérence la carte synthèse du PADD avec la plan de zonage concernant la zone A au nord de la Commune,
- Coordonner les différents documents composant le PLU pour l'estimation du nombre de logements.

Enfin, les orientations d'aménagement et de programmation peuvent constituer des outils de requalification d'entrée de villes ou de ZA et rendre opposables aux aménageurs les principes d'aménagement retenus par la municipalité sur ces secteurs.

- **Décision n° 2 : Commune d'Avignon - Centre Commercial La Courtine**

L'implantation d'un magasin de l'enseigne Mac DAN dans la galerie marchande du centre commercial CARREFOUR de Courtine doit être présentée devant le CDAC de Vaucluse.

L'objectif du projet est de permettre la recommercialisation et la revalorisation des lots vides afin de rétablir l'attractivité du centre commercial.

L'hypermarché CARREFOUR reste inchangé.

Le Bureau émet un avis favorable sur ce dossier car ce projet n'engendre pas une nouvelle ouverture à l'urbanisation ni la création d'un nouveau pôle commercial.

Ce projet permet le réinvestissement de l'existant en relançant le pôle commercial.

rétablir l'attractivité du centre commercial.

L'hypermarché CARREFOUR reste inchangé.

Le Bureau émet un avis favorable sur ce dossier car ce projet n'engendre pas une nouvelle ouverture à l'urbanisation ni la création d'un nouveau pôle commercial.

Ce projet permet le réinvestissement de l'existant en relançant le pôle commercial.

➤ Délibérations

- **Délibération n°2011-20 : Recrutement d'un agent non titulaire de remplacement**

Il est destiné au remplacement d'un agent du syndicat, chargé d'urbanisme, en congé maternité. Cet agent est recruté au 1^{er} Echelon du Grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe. Le Bureau a émis un avis favorable. Le Comité Syndical approuve ce recrutement.

➤ Divers :

L'Agence d'Urbanisme présente le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête sur le document de SCoT arrêté le 15 Décembre 2010 et qui a été soumis à enquête publique du 09/05 au 28/06/2011.

Le document a donc été arrêté le 15 Décembre 2010.

La phase administrative :

- La consultation officielle des PPA entre le 14 Janvier et le 4 Mai 2011,
- L'enquête publique s'est déroulée du 9 Mai au 28 Juin 2011,
- La commission a rendu son rapport et ses conclusions au Président du Syndicat le 22 Septembre 2011.

Ce rapport et ces conclusions sont tenus à la disposition du public dans toutes les Communes et les EPCI du SMBVA pendant un an.

L'Agence a classé les avis et remarques en 5 catégories afin de hiérarchiser leur importance :

- Remarques techniques : demandant une modification technique du dossier type amendements, meilleurs justification, complément d'information
- Observation ou réserve non opportune car ne relevait pas d'un SCoT ou pas adaptée au SCoT du Bassin de Vie d'Avignon,
- Observation ou réserve non opportune car déjà prise en compte dans le cadre du SCoT ?
- Observation ou réserve non opportune car fautive,
- Observation ou réserve renvoyant à un débat politique.

La Commission d'Enquête a rendu ses conclusions, à savoir :

« La Commission d'Enquête émet à l'unanimité un **AVIS FAVORABLE** au SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON, présenté par le Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Cet avis est assorti de la **RESERVE** suivante : le document doit décrire de manière plus approfondie l'organisation et le mode de fonctionnement de l'observatoire du suivi du SCoT.

ET des 5 RECOMMANDATIONS suivantes :

- 1 - logements locatifs sociaux : inclure dans le DOG la règle relative aux LLS : imposer aux communes concernées par l'art. 55 de la loi SRU, un seuil minimal de 20 % de LLS pour chaque opération d'aménagement effectuée dans les secteurs stratégiques et ceux qualifiés de « bien desservis » par les transports en commun et aux communes non concernées par l'art.55 de la loi SRU, un seuil minimum de 10 % pour chaque opération.
- 2 - Halte ferroviaire d'Althen-des-Paluds : ne pas remettre cette halte en service et ne pas ouvrir à l'urbanisme les terres agricoles de grande qualité alentour.
- 3 - liaison Est Avignon : ne pas inclure dans le DOG le projet de LEA.
- 4 - Foncier économique : reformuler le deuxième alinéa du paragraphe 3.1.5. en page 26 du DOG afin de mieux expliciter la mobilisation du foncier économique récapitulé dans le tableau de la page 27.
- 5 - Masses d'eau : insérer les objectifs d'atteinte de bon état des masses d'eau souterraines et superficielles à l'horizon 2015/2021 ou 2027 (orientation du SDAGE) au paragraphe 4.2. du DOG (page40) et les inclure dans le rapport de présentation. »

Un mémoire de réponse a été élaboré à l'attention de la Commission d'Enquête.

Comité Syndical du Vendredi 18 Novembre 2011

➤ Relevé des décisions du Président

- **Décision n° 2011-06**

Avenant au contrat collectif de maintien de salaire auprès de la MNT. A compter du 1^{er} Janvier 2012 le taux de cotisation est fixé à 0,70 %.

- **Décision n° 2011-07**

Proposition d'évolution des logiciels paye e ressources humaines E.MAGNUS - licence START auprès de la Sté Berger-Levrault pour un coût global de 2 200,64 € TTC avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2012.

➤ Relevé des décisions du Bureau du 17 Octobre 2011

- **Décision n° 1 : Sorgues - avis sur le projet de PLU arrêté**

Le projet s'articule autour de 3 orientations majeures :

- Préserver la diversité des espaces agricoles et naturels, les patrimoines et l'identité communale,
- Recomposer la ville,
- Garantir un développement équilibré et durable.

Le Bureau estime que quelques modifications sont indispensables afin que la compatibilité du PLU avec le SCoT ne soit pas remise en cause :

- Mieux justifier la consommation foncière liée aux besoins en logements,
- Démontrer qu'à échéance du PLU les objectifs de logements locatifs sociaux (LLS) représenteront 20 % de l'ensemble des logements ?
- Augmenter ou mieux justifier le COS dans la zone UEc.

En parallèle de ces modifications, le Bureau soumet également quelques recommandations pour améliorer le document.

Ainsi, le Bureau a émis un avis favorable sous réserve de la prise en compte, dans le projet de PLU, des modifications indispensables demandées.

- **Décision n° 2 : Velleron - avis sur le pré-projet de modification n° 6 du POS**

La Commune souhaite réhabiliter un site avec une friche bâtie (située aux lieux dits les Cayasses et les Joucasses) en limite avec la Commune de l'Isle-sur-la-Sorgue) en zone ANA du POS actuel.

Le Bureau a pris en compte l'évolution significative du projet de modification n°6 du POS par rapport à la première version datant d'Avril 2011.

Il a noté que ce projet de modification ne remet pas en cause les orientations définies au SCoT.

Toutefois, il conseille à la Commune de bien vérifier la faisabilité du projet en termes d'équipements (réseaux, voirie) avant d'engager toute démarche.

➤ Relevé des décisions du Bureau du 9 Novembre 2011

- **Décision n° 1 : Monteux -Avis sur la modification n° 10 du POS**

La Commune souhaite modifier son POS afin de permettre la construction d'équipements sportifs sur la zone 1NAg. Cette zone est aujourd'hui uniquement réservée à l'habitat.

Les modifications apportées par la Commune ne concernent que cette zone.

Les équipements d'intérêt collectif pourront également créer un accès direct sur le Chemin de St-Hilaire (à l'Est de la zone). Cette disposition doit permettre à la Commune de réaliser un giratoire sur cet axe pour desservir les futurs équipements sportifs.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce dossier.

- **Décision n° 2 : CDAC Centre Commercial Buld'Air**

Le Sté Inter Ikéa Vedène a présenté une demande d'autorisation de modification concernant le centre commercial Buld'Air suite à la rétractation de l'enseigne Saturn.

Ce désistement a entraîné un découpage des lots, nécessitant un nouvel examen en CDAC. Toutefois, par rapport au projet initial : la forme et la taille des bâtiments restent les mêmes ainsi que la surface de vente soit 26 418 m².

Par rapport au projet initial, on note la disparition des enseignes d'électroménager et de produits liés aux loisirs. Ces points de vente sont remplacés par des magasins de meubles et de décoration principalement. Le Bureau a émis un avis favorable.

➤ Délibérations

- **Délibération n° 2011-21 : Roquemaure - Modification n° 8 du POS et demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 1NA**

Cette modification porte sur 7 points :

- Création d'un emplacement réservé n°7 pour accueillir une gendarmerie au sud-est de la Commune dans le quartier du Moulin à Vent.
- Création d'un emplacement réservé n°8 pour créer autour de l'école existante un pôle pour les équipements scolaires dans le quartier des Recollets.
- Ouverture à l'urbanisation d'une zone 1NA dont l'aménagement nécessitera l'utilisation de procédures spécifiques (modification ou révision du POS, ZAC ...). Le projet se situe au sud-est de la Commune sur 3 ha et consiste à la construction de 60 logements.
- Modification de l'article 11 pour les zones UC, NB et 2NA sur les clôtures. Il s'agit d'apporter une clarification sur la hauteur et les matériaux employés.
- Modification du règlement de la zone UE. Cette zone de 6 ha est à vocation d'activités. La Commune souhaite la densifier.
- Modification du règlement de la zone 3NA. C'est une zone d'équipements sportifs et de loisirs qui doit être raccordée au réseau public d'assainissement. Le projet se trouve en zone Natura 2000 (directive habitat Rhône aval).
- Modification du périmètre de la zone NRt pour y insérer une parcelle de 1 000 m² de la zone NR (concession du domaine public à la CNR) dans laquelle les installations d'intérêt général et de loisirs sont admises.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité cette modification.

- **Délibération n° 2011-22 : Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat - Avis sur le 2^{ème} PLH**

Cette deuxième version du PLH des Sorgues du Comtat est compatible avec le SCoT.

Le Comité Syndical émet à l'unanimité un avis favorable, demandant à la Communauté de Communes de rectifier une erreur graphique sur la Commune de Monteux concernant les lotissements Faraud et Jacquet et que le PLH mentionne que le secteur privilégié d'urbanisation doit contenir au minima 90 % des terres à urbaniser (zones U disponibles et zones AU).

- **Délibération n° 2011-23 : Décision Modificative n° 1 du BP 2011**

- Section de Fonctionnement

En dépenses, les crédits des chapitres 011 « charges à caractère général » et 012 « charges de personnel et frais assimilés » sont diminués de 24 000,00 € mais il faut augmenter les crédits du chapitre 66 « charges financières » de 1 000,00 € pour le règlement d'intérêts.

En recettes le remboursement d'indemnités journalières permet d'augmenter les crédits de l'article 6459 de 3 000,00 €.

Ceci permet d'augmenter les crédits du 023 « virement à la section d'investissement » de 26 000,00 €.

Le total général de cette DM 1 pour la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recette à 3 000,00 €.

- Section d'Investissement

En dépenses, le chapitre 13 « subvention d'investissement » doit être crédité de 37 500,00 €. En effet, en 2007, un titre de recettes a été émis pour un montant de 75 000,00 € correspondant à une subvention de la Région. Or la Région n'a versé que la moitié, le solde devant intervenir sur justificatif de l'approbation du SCoT. Le Trésorier du Syndicat demande un mandat d'annulation.

Il faut également créditer le compte 20 « immobilisations incorporelles » pour faire face à diverses dépenses : suivi juridique du SCoT, insertion diverses publicité pour l'enquête publique et le remboursement des frais aux commissaires enquêteurs pour environ 19 000,00 €.

En recettes, pour parvenir à un équilibre, le compte 021 est crédité des 26 000 ,00 € et le compte 16 « emprunts et dettes assimilés » de 57 350,00 €.

Le total général de cette DM1 pour la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 83 350,00 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2011-24 : Porté à connaissance du rapport d'activité 2010 du SMBVA**

Le Comité Syndical prend connaissance de ce rapport.

➤ Divers

Le Comité Syndical prend connaissance des débats sur la validation politique des amendements proposés au PADD, au DOG et au plan DOG.

Chaque membre du Comité Syndical a reçu un PADD, un DOG et un plan DOG avec les propositions de modifications apportées aux documents suite à l'analyse des avis PPA et du rapport de la Commission d'Enquête.

Le Comité Syndical a validé ces amendements.

Ces amendements ont été présentés aux Personnes Publiques Associées le 12 Décembre 2011 au Château de Fargues du Pontet.

Pour ce qui est du plan DOG, pour la Commune d'Althen-des-Paluds, le Comité Syndical décide :

- D'inscrire le projet de réouverture de la halte d'Althen, prévu en deuxième phase par le comité de ligne,
- D'encadrer le projet de réouverture pour répondre aux craintes des PPA et à l'avis de la Commission d'Enquête en reprenant les propositions du conseil juridique du Syndicat concernant : Natura 2000, le risque d'inondation et la préservation des terres agricoles,
- De ne pas décaler la coupure verte,
- D'intégrer des terres agricoles (15 ha) en compensation, sur le plan DOG, sous le poste de légende : « terres agricoles de qualité à préserver sur le long terme ».

Comité Syndical du Vendredi 16 Décembre 2011

Présence de Mr Alain MILON, Sénateur-Président de la Communauté de Commune des Pays de Rhône et Ouvèze, Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon de sa création en 2004 jusqu'en Septembre 2009 date à laquelle Mr Alain CORTADE lui a succédé.

➤ Délibérations

- **Délibération n° 2011-25 : Installation de nouveaux membres au sein du Comité Syndical - Commune de Jonquerettes pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**

Suite au décès de Mr Jacky BUIS, Maire de Jonquerettes, il convient de le remplacer.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a désigné :

- Mr Robert BOYER comme Conseiller Syndical Titulaire en remplacement de Mr Jacky BUIS,
- Mr Xavier ANGLES comme Conseiller Syndical Suppléant en remplacement de Mme Dominique ANCEY.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2011-26 : Ligne de Trésorerie de 200 000,00 € Exercice 2012 auprès de la Société Générale**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de ligne de trésorerie, retenant l'offre de la Société Générale, autorisant son Président à signer le contrat correspondant.

- **Délibération n° 2011-27 : Emprunt de 85 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse**

Le Comité Syndical approuva à l'unanimité la proposition de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse et autorise son Président à signer le contrat correspondant.

- **Délibération n° 2011-28 : Décision Modificative n° 2 - Exercice 2011**

Elle concerne exclusivement la Section de Fonctionnement.

Il s'agit d'augmenter les crédits du chapitre 012 « charges du personnel et frais assimilés » et du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » pour un montant total de 4 980,00 €, par une diminution du chapitre 011 « charges à caractère général ».

Le Comité Syndical a adopté cette DM 2 à l'unanimité.

- **Délibération n° 2011-29 : Proposition de renouveler le partenariat entre le SMBVA et l'AURAV (Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse) pour les années 2012 - 2013 et 2014**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, donne un avis favorable pour renouveler ce partenariat pour mener à bien les missions suivantes :

- La révision du SCoT pour intégrer les obligations du Grenelle 2 (notamment l'élaboration du Document d'Aménagement Commercial) et l'intégration de nouveaux territoires liée à la réforme de l'intercommunalité,
- La mise en place d'un observatoire pour suivre et évaluer le SCoT,
- L'assistance du SMBVA pour la mise en œuvre du SCoT et pour accompagner les Communes et les EPCI dans la traduction des orientations du SCoT dans leurs documents d'urbanisme et leurs projets,
- Participer la mise en place d'un InterSCoT à l'échelle du Bassin de Vie, et décide de soumettre cette proposition à l'AURAV qui - sous réserve de son approbation - devra faire l'objet d'une convention partenariale à signer par les deux parties.

- **Délibération n° 2011-30 : Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie d'Avignon**

Le Comité Syndical a :

- Validé les modifications opérées au projet de SCoT arrêté suite à la réserve et aux recommandations de la Commission d'Enquête et aux avis des Personnes Publiques Associées,
- Approuvé le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon tel qu'arrêté le 15 Décembre 2010 et modifié suite aux avis des PPA et à la réserve et aux recommandations de la Commission d'Enquête et aux amendements demandés en séance.

❖ ANNEXE 2 : RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 Mars 2011

Délibération n°2011-10

Date de convocation : 18 Mars 2011
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 18
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 13
Votants : 21

L'an deux mil onze, le 28 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :
M. ROGIER - M. BUIS - M. CORTADE - M. QUIOT - M. BRUN - M. RANDOULET
- M. MASSIAS - M. GUIN - M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE :
M. PEREZ - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES
M. GUEDES - M. LANGLADE - M. ANASTASY - M. MANETTI - Mme BOUSQUET

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT
M. GROS - Mme LAFURE - M. MARGAILLAN - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Louis COSTEPLANE

OBJET : Vote du Compte Administratif 2010

Rapporteur : M. Frédéric ROGIER

Le rapporteur expose :

Les résultats du compte administratif 2010 (titres et mandats de l'ordonnateur c'est-à-dire le Président) et du compte de gestion 2010 (comptabilité du Receveur du Syndicat) ont été arrêtés. Ces documents retracent l'exécution budgétaire de l'exercice 2010 et sont concordants.

Les résultats du compte administratif 2010 sont les suivants :

Fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2010 + DM1 et 2	Réalisé 2010 €
002			
011	Charges à caractère général	99 224.00	92 088.54
012	Charges de personnels et frais assimilés	186 921.00	175 700.36
014	Atténuations de produits		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 577.00	57 575.64
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
65	Autres charges de gestion courante	168 183.00	166 151.01
66	Charges financières	5 355.00	3 238.14
022	Dépenses Imprévues		
023	Virement à la section d'investissement	14 635	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		531 895.00	494 753.69

Chapitres	Libellés	BP 2010 + DM1 et 2	Réalisé 2010 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	55 581.00	
013	Atténuation de charges	32 000.00	35 332.16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00	20 000.00
74	Dotations, subventions et participations	424 065.00	424 065.00
77	Produits exceptionnels	249.00	390.38
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		531 895.00	479 787.54

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 est de : - 14 966,15 €
 Le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2009 est de : 55 580,25 €
 Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'année 2010 est de :
 40 614,10 €

Investissement

Chapitres	Libellés	BP 2010 + DM1 et 2	Réalisé 2010 €
001	Déficit d'investissement reporté	11 497.00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00	20 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000.00	9 000.00
20	Immobilisations incorporelles	287 257.00	224 653.46
21	Immobilisations corporelles	9 500.00	4 924.58
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		337 254.00	258 578.04

Chapitres	Libellés	BP 2010 + DM1 et 2	Réalisé 2010 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 577.00	57 575.64
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers et réserves	68 058.00	57 358.17
13	Subventions d'investissement reçues	75 080.00	7 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	121 904.00	70 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 635.00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		337 254.00	192 433.81

Le résultat d'investissement de l'exercice 2010 est de : - 66 144,23 €
 Le résultat d'investissement reporté de l'exercice 2009 est de : - 11 496,87 €
 Le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2010 est de : - 77 641,10 €

Restes à Réaliser

Chapitres	RAR Dépenses d'investissement	Montant €
20	Immobilisations incorporelles	57 431,55
21	Immobilisations corporelles	4 518,78
TOTAL		61 950,34

Chapitres	RAR Recettes d'investissement	Montant €
13	Subventions d'investissement reçues	67 580,00
16	Emprunts	50 000,00
TOTAL		117 580,00

Solde des restes à réaliser : 55 629,66 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 22 011,44 € compte tenu du solde négatif de la section d'investissement.
Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 22 011,44 €.

Le résultat cumulé du compte administratif 2010 est donc de 18 602,66 €, (40 614,10 - 22 011,44)

Le Comité Syndical ayant pris connaissance en détail du compte administratif 2010 retracé ci-dessus, celui-ci est invité à se prononcer sur ce document.

Alain CORTADE, Président du Syndicat, se retire et ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu le Rapporteur,

Le Comité Syndical,

- ADOPTE le Compte Administratif pour l'exercice 2010 tel que présenté ci-dessus,
- DECLARE que les opérations de l'exercice 2010 sont définitivement closes.

Vote du Comité : POUR : 20
CONTRE : /
ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 08/04/2011

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

